

HORS-TEXTE



Les présents du passé



Bulletin de l'AGBD – Genève
Juillet 2012 – No 98

ce qu'ils ont dit



A midi, [Deeba] se rendit au CDI.

Elle y rencontra des élèves occupés à faire leurs devoirs, à lire ou à travailler sur ordinateur. M. Purdey, le documentaliste, la salua du regard avant de se replonger dans son travail. En dehors de rares murmures, la salle était tranquille.

Deeba se dirigea vers les étagères de livres. Arrivée au fond du CDI, elle enfila le gant d'Obaday.

Les tranches colorées des livres en attente observaient la scène. Elles étaient un peu usées et plastifiées. Deeba leva les yeux. Le sommet des étagères la dépassait d'environ un mètre.

« Bien », soupira-t-elle. Puis, après avoir vérifié une énième fois le contenu de son sac : « Entrera par les marche-pages, lut-elle sur sa main. Sur des échelles-de-contes. »

Personne ne la voyait. La jeune fille posa un pied prudent sur le rebord d'une étagère. Puis elle se hissa et prit pied sur le niveau supérieur. Et ainsi, lentement, précautionneusement, elle entreprit d'escalader l'étagère comme on grimpe à une échelle. Un pied après l'autre ; une main après l'autre.

Les livres ne lui laissaient pas beaucoup d'espace où prendre appui. Deeba les sentait même vaciller, mais aucun ne tomba. Pour mieux se concentrer, l'alpiniste lisait les titres qui passaient devant elle.

Elle se disait qu'elle approchait du plafond. Pourtant, elle ne ralentit pas plus qu'elle ne regarda au-dessus d'elle. Elle fixait les tranches des volumes lui faisant face.

Plus elle montait, plus les livres semblaient intacts. Leurs couleurs plus vives. Les titres moins familiers. Elle avait beau chercher, Deeba n'avait aucun souvenir de *L'abeille sous le bonnet* ou *Un œuf bien téméraire*. [...]

Se cramponnant au rebord de l'étagère, elle s'éleva ainsi longtemps. Bientôt, elle sentit souffler un petit air. La jeune fille se décida à décrocher son regard de la tranche du *Bo des ombres* pour regarder en dessous. Un cri lui échappa.

Le CDI apparaissait à une distance impressionnante. Les élèves n'étaient pas plus gros que des mouches. L'étagère qu'elle escaladait ressemblait à un interminable à-pic, s'étalant également de part et d'autre. [...]

Lorsqu'elle voulut prendre un livre et le lire, Deeba faillit perdre prise. Elle dut se cramponner à l'échelle-de-contes le temps de se remettre. La jeune fille se demandait si ses amies, au ras du sol, entendraient un bruit métallique ; et si, en cas de chute, elle atterrirait au pied de l'étagère, dans le CDI. [...]

Peu à peu, Deeba perdit la notion du temps. Elle ne prêtait plus attention qu'à l'interminable défilé des titres, au vent qui se renforçait, ainsi qu'aux ténèbres qui l'enveloppaient. Ses doigts se refermaient sur des feuilles. Elle atteignit une zone où le lierre avait envahi l'étagère et planté ses racines dans les livres. Puis une étendue où de petites bêtes coururent se cacher à son approche.

China Mieville

Extrait de : *Lombres*, Ed. Au diable Vauvert, pp. 225-230

Couverture : *La promenade des Bastions et la Bibliothèque de Genève vers 1900*. Carte postale. BGE - Département iconographique

EDITORIAL

Hors-Texte est bientôt à son centième numéro. Pour cet âge fort avancé, le comité de rédaction a choisi de s'axer un peu plus sur le passé qu'à son habitude. Les centenaires se souviennent relativement bien de leur passé. Et comme le disait Confucius, ne faut-il pas étudier le passé pour envisager le futur ?

Faisons donc un tour dans les thématiques d'évolutions (du métier, des bibliothèques, de la technologie) grâce à la très complète leçon d'adieu d'Alain Jacquesson donnée à la HEG en mai dernier. Ariane Perruchoud nous plonge quant à elle dans une époque révolue, celle des moines copistes ; des débuts du livre-objet et de l'évolution de celui-ci jusqu'au 18^{ème} siècle.

Des questions me taraudent après la lecture de ces articles. Que diraient les moines copistes en apprenant l'existence de la liseuse Kindle, et que diraient les colporteurs du 16^{ème} siècle en voyant Google books ? Peut-être y trouverez-vous vous-même des réponses.

Pour comprendre ce passé, nous disposons de l'accès aux archives. Avec l'article d'Anouk Dunant Gonzenbach qui nous offre un survol de l'évolution des Archives de l'Etat de Genève, nous pouvons avoir une idée des écueils concernant l'accès à l'information et de l'évolution de cette institution depuis la période moyenâgeuse et du fameux coffre à trois serrures.

Enfin, roulons un peu dans ce passé et ce présent avec le Bibli-O-Bus et laissons la parole à la jeunesse cyberconnectée grâce à Bookenfolie car « l'avenir est toujours aux mains des plus jeunes » comme le mentionne M. Jacquesson.

Faisons donc fructifier tous les présents du passé et laissons parler ceux qui sont persuadés que « c'était mieux avant » !

Bonne lecture et bon été à toutes/tous.

Dorothee Crettaz

BILLET DU PRÉSIDENT

2012 : un nouveau Comité et la fête des 40 ans de l'AGBD

Cette année 2012 est une année « riche » pour l'AGBD : un nouveau Comité a été élu en mars dernier, et le 27 septembre prochain (date à noter impérativement dans vos agendas), nous fêterons ensemble les 40 ans de l'AGBD, bel anniversaire en perspective.

Mais commençons par le commencement, le nouveau Comité ! Il est composé cette année de 9 membres, ce qui est presque un record :

Jean-Philippe Accart (directeur d'études et de recherche, consultant) : **Président, relations internationales** – élu en 2012, membre du comité depuis 2010

Yves Corpataux (directeur Bibliothèque IHEID) - **Vice Président** – élu en 2012

Marc Le Hénanf (Bibliothécaire IHEID) – **Trésorier** – élu en 2011

Marie-Aude Python (Adjointe scientifique – BM Genève) – **Secrétaire** – élue en 2008

Christophe Bezançon (Haute école de gestion de Genève) - relations avec les associations romandes, Prix romand de bibliothéconomie - élu en 2012

Sandra Levai (Bibliothécaire responsable Terre et environnement UNIGE) - **Animations AGBD**, élue en 2012

Karine Pasquier (Bibliothécaire secteur, BM Genève) – **Webmaster AGBD, réseaux sociaux** – élue en 2012

Monica Richaume (Bibliothécaire IHEID) – **Webmaster AGBD, réseaux sociaux** – élue en 2012

Christophe Riondel (Bibliothécaire Cycle d'orientation de Vuillonex) - Archives AGBD – élu en 2012

Comme vous pouvez le constater, le nouveau Comité représente bien les diverses composantes de la profession à Genève. En tant que nouveau président, je suis très heureux de pouvoir compter sur un tel Comité, et suis sûr que nous pourrons faire avancer ensemble la cause de notre beau métier, et développer les activités de l'association.

Quant à la fête des 40 ans, vous recevrez prochainement plus d'informations par les canaux habituels et notamment sur le site web de l'AGBD : www.agbd.ch. Vous ne serez pas déçus, un beau programme est prévu !

*Jean-Philippe Accart
Président AGBD*

VIVONS-NOUS LA FIN DES BIBLIOTHÈQUES ? : leçon d'adieu donnée à la HEG – ID / Jeudi 3 mai 2012

Alain Jacquesson

Introduction

Après avoir enseigné pendant plus de trente ans à l'École de bibliothécaires, il m'a semblé sympathique de dire merci à mon plus fidèle employeur par quelques mots d'adieu.

Mon père et ma mère étaient libraires, il y avait donc une certaine fatalité à ce que je rejoigne la Rue Prévost-Martin pour y apprendre le métier de bibliothécaire. Outre les fondements de la profession, nous suivions les cours de quelques grandes pointures intellectuelles genevoises comme Alfred Berchtold qui me fit connaître « Ulrich Braeker » ou Albert Py qui nous faisait lire « Les choses » de Georges Perec quelques dizaines de mois avant Mai 68. Bref la formation était loin de se résumer à ses aspects techniques.

1. Les maîtres à penser

Nous bénéficions également de cours sur l'avenir des bibliothèques. En regardant mes notes de l'époque, j'y ai découvert qu'en 1965 un professeur nous disait que les bibliothèques du futur seraient d'immenses « fichothèques » composées de millions de microfiches. C'était mal vu évidemment. Deux professeurs ont eu une influence sur mon orientation. Jean-Pierre CLAVEL, directeur de la bibliothèque de Lausanne, nous donnait un cours sur l'organisation des bibliothèques et nous indiquait que l'automatisation allait prendre la plus grande importance. Un Américain diplômé en « library science » de Case Western University, George K. THOMPSON, directeur de la bibliothèque du BIT, était le premier à nous parler de système intégré, de thésaurus et de recherche en ligne. L'École a eu le privilège de bénéficier de la présence de ces deux directeurs au sein de la Commission des études. Les voies que traçaient ces précurseurs étaient évidemment celles qu'il fallait suivre.

Concentrons-nous sur les mutations physiques et visibles « subies » par nos institutions, ainsi que leurs évolutions économique et juridique.

2. La transformation des outils bibliographiques : la fin des bibliographies de 4 kilos !

Grâce à George Thompson qui avait lui offert un ancien terminal ressemblant à une machine à écrire, l'École a pu interroger les grandes bases de données

documentaires. Avant Internet, nous utilisions Tymnet et Telenet des réseaux privés de communication. La transposition des grandes bibliographies spécialisées – Chemical Abstracts, Engineering Index ou encore Index Medicus – en bases de données va amorcer les deux premières mutations de nos bibliothèques. En quelques années, des pans entiers d'imprimés vont disparaître : chaque volume de Chemical Abstracts pesait plusieurs kilos ; la collection complète ne se mesurait pas en mètres linéaires, mais en murs entiers. Le passage de Chemical Abstracts à la recherche en ligne date de 1966 ; sa version imprimée a cessé en 2010. Financièrement le coût était neutre pour les bibliothèques, l'abonnement en ligne valait à peu autant que le papier. Un nouveau poste apparaissait dans les comptes des bibliothèques : les télécommunications.

Bref une première évolution majeure, mais qui s'est passée plutôt en douceur.

3. Le coût des périodiques papier et le déni des autorités universitaires

Depuis la fin des années soixante, les bibliothèques américaines se plaignaient de l'augmentation incessante du coût des abonnements des périodiques papier.

3.1 Les affolantes courbes de SPARC

Nos consœurs américaines traçaient avec inquiétude les courbes du prix des revues. Malgré une situation économique alors florissante, les bibliothèques compensaient l'augmentation des périodiques par la diminution des achats de monographies.



Sans s'en rendre compte, on appauvrisait la variété des publications en sciences humaines. Le tirage des publications érudites passait progressivement de 700 à 400 exemplaires, tout en renchérissant en termes de coût unitaire. Des associations de bibliothèques comme SPARC ont tiré pendant des années le signal d'alarme, sans résultats. La situation est limpide aujourd'hui, mais elle l'était déjà il y a 30 ans pour autant qu'on ait pris le temps d'ouvrir les yeux.

3.2 Le déni des autorités universitaires

Les années quatre-vingts voient la naissance des périodiques électroniques. L'évolution technique est remarquable. La transmission du savoir se fait désormais rapidement et simplement. Des volets entiers de la communication scientifique passent par le numérique. Malheureusement cette évolution positive est accompagnée de coûts insoutenables pour les universités. Face à

ces augmentations, les autorités académiques ont pensé que les bibliothèques étaient mal gérées et ont demandé des restructurations, commandité des audits, etc. Elles ont voulu négocier elles-mêmes les abonnements avec les éditeurs, naturellement sans résultats notables.

En parallèle, le modèle économique changeait de façon fondamentale. Les bibliothèques ne sont plus propriétaires des publications, elles n'en sont que les locataires. On ne peut plus acquérir le savoir scientifique, on ne peut que le louer. De toute évidence, il y a un dysfonctionnement majeur dans le nouveau modèle économique qui se met en place.

3.3 La faute à Rousseau ? Non, la faute aux savants !

Comment en est-on arrivé là ? L'histoire du livre nous donne quelques clés. Le *Journal des savants* et les *Philosophical Transactions of the Royal Society* remontent à 1665, mais les revues telles qu'on les connaît ont été lancées en Allemagne : ce sont les fameuses *Zentralblätter* provenant des académies allemandes. Le modèle est repris un peu partout. Jusqu'entre les deux guerres, les publications proviennent des académies, des universités ou des sociétés savantes, c'est-à-dire que les chercheurs gèrent eux-mêmes leurs publications. Le physicien Rutherford nous dit en 1926 : « Il est essentiel pour les hommes de sciences de s'intéresser à la gestion de leurs affaires, sinon le fonctionnaire d'État s'y mettra – et alors, que Dieu nous protège ». C'était bien vu, mais ce ne sont pas les fonctionnaires qui vont prendre en charge les journaux scientifiques, mais des imprimeurs, comme Springer à l'origine, et des éditeurs comme Elsevier qui au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale ne comptait que onze employés ! Pendant les Trente Glorieuses, les chercheurs ont voulu se consacrer uniquement à la recherche et ont abandonné un volet essentiel de leur métier : la diffusion du savoir à travers les publications. C'est la fin des presses universitaires, ce volet passe dans les mains du secteur privé avec les dérives actuelles qui coûtent des millions de francs aux bibliothèques scientifiques.

En se désintéressant du processus de publication, les chercheurs se sont jetés dans les griffes des éditeurs internationaux et de leurs actionnaires. Avec le recul, c'était une erreur majeure.

4. Les périodiques électroniques remodelent les bibliothèques

Le remplacement des revues papier par l'électronique a remodelé l'aspect physique de certaines bibliothèques. Des mètres linéaires de revues reliées à grands frais ont disparu de nos institutions. Nos bibliothèques fondent, rapetissent, mais coûtent toujours plus cher. Autre transformation physique, nos bibliothèques se vident de leurs lecteurs. Les étudiants et les chercheurs

accèdent aux ressources de la bibliothèque depuis leurs ordinateurs personnels, leurs laboratoires, voire de leurs domiciles. C'est la bibliothèque désertée, sujet d'un article célèbre [1] et controversé publié en 2001.

Il s'agit évidemment des bibliothèques scientifiques, plus particulièrement des sciences exactes et de la médecine. Les choses sont différentes dans d'autres domaines.

5. Et la lecture publique ?

Il est amusant de revenir en arrière. Avec l'arrivée parfois pénible des ordinateurs dans nos bibliothèques, il y a maintenant plus de 40 ans, certains ont affirmé avec conviction que l'automatisation ne concernait pas la lecture publique, cette évolution n'allait toucher que les bibliothèques de recherche. C'était évidemment une erreur de jugement majeure.

En 1977, Simon Nora et Alain Minc publient un ouvrage préfigurant l'évolution de notre environnement : « L'informatisation de la société, rapport au Président de la République », extraordinaire ouvrage aujourd'hui oublié. Tous les concepts essentiels et actuels étaient là, notamment les télécommunications – c'était Transpac et pas Internet –, on y craignait la mainmise d'IBM sur notre vie privée et non l'hégémonie de Google. Ils prédisaient également que le grand public allait devenir utilisateur de l'informatique : on connaît le succès et la mort toute aussi logique du Minitel. Le contenu de ce rapport, et bien d'autres anglo-saxons [2], préfigurait tous les changements qui allaient survenir dans notre société. Ces transformations n'allaient pas seulement toucher les domaines administratifs et scientifiques, mais toutes les activités humaines, y compris celles des loisirs et de la lecture.

6. La société numérique

C'est dans les bibliothèques publiques que les premiers contenus numériques ont fait leur apparition massive. On avait changé les intitulés, on devait avoir une médiathèque, pour tenir compte des vidéos, rapidement remplacées par des galettes en plastique, les CD, qui envahissaient les discothèques.

6.1 Les contenus numériques matériels

Les premiers contenus numériques matériels que l'on trouvait à large échelle concernaient la musique ; le CD audio remonte à 1978, soit il y a 35 ans. Suivent dès 1985 les CD-Rom ; on va y trouver des livres particuliers présents dans toutes les bibliothèques : les encyclopédies. De nombreuses institutions,

[1] Carlson, Scott The deserted library In : Chronicle of higher education, vol 48, no 12, Nov. 2001

[2] Lancaster, Frederick Wilfrid *Toward Paperless Information Systems* New York, Academic Press, 1978

dont la BGE, ont monté des serveurs de CD-Rom. Aujourd'hui le tout a logiquement disparu au profit de contenus dématérialisés. Quant aux encyclopédies – Grolier, Encarta –, elles ont été concurrencées, puis remplacées par un redoutable adversaire dématérialisé et au modèle économique novateur : Wikipedia.

6.2 « Ces merveilleux nuages » (Django Reinhardt)

La musique interprétée qui va rapidement se dématérialiser. On n'ira plus chercher les derniers « tubes » à la médiathèque, mais sur Internet, de façon légale ou illégale. Le mouvement était lancé, les objets culturels, quel que soit leur niveau ou leur valeur, n'existent plus, ou de moins en moins, sous forme d'objets physiques, mais sous forme dématérialisée, « dans les nuages ».

7. Du gris au livre numérique

Le livre numérique est né dans la littérature grise, les rapports techniques, les thèses produites par des chercheurs sur leurs ordinateurs. Ces documents sont nés numériques depuis une bonne vingtaine d'années.

La presse et la publicité nous parlent abondamment de la lecture de loisir numérique. Le livre électronique commercial est désormais abondant : 600'000 titres disponibles en anglais, 60'000 en français. Tous les domaines sont couverts : ouvrages scientifiques, manuels, essais, romans, nouvelles, etc. D'autres sources issues de la numérisation rétrospective sont également à notre disposition : environ 4 millions de titres du domaine public sont disponibles dans Google Livres, 300'000 de Gallica, 26'000 de Rero.doc, etc. Le phénomène du livre numérique n'est plus marginal.

8. Une touche de poésie dans un univers de brutes : la liseuse

Les petits appareils indépendants que l'on charge de livres numériques ont un nom officialisé par *Le Journal officiel de la République française* et pourtant poétique : la **liseuse**. Il en existe une vingtaine de modèles, sans parler des tablettes, autres supports de livres électroniques. Toutes ces machines sont naturellement incompatibles entre elles, en raison de la volonté des constructeurs qui veulent qu'il en soit ainsi.

8.1 Loin de ma bibliothèque, de mon libraire, de mon kiosque à journaux

Ces machines sont connectées de façon permanente. Je peux recevoir mes journaux, mes commandes de livres automatiquement sur ma liseuse où que je me trouve ; il suffit que je passe devant une station WiFi publique. Je suis donc totalement indépendant de ma bibliothèque, de mon libraire ou de mon kiosque à journaux.

8.2 Une carrière sur une machine

Le Kindle d'Amazon est une machine qui coûte 99 euros. Elle peut stocker environ 1'200 livres électroniques. Il est certain que dans 3 ans une telle machine stockera 5 ou 6'000 livres numériques sur une machine qui coûtera toujours cent francs.

Un professeur d'université en faculté des Lettres lit environ 6'000 livres dans sa carrière, soit 3 livres complets par semaine. Il peut parler de beaucoup plus de livres, mais il a lu environ 6'000 titres. Compte tenu des livres disponibles dans le commerce, dans les réservoirs scientifiques conservant des thèses, ou dans des réservoirs comme Google ou Gallica, notre professeur pourra se promener, se déplacer, participer à des colloques, suivre ses étudiants avec toutes ses lectures, ses références dans sa poche. S'il veut en plus travailler sur les fonds qu'il porte avec lui, il achètera une tablette.

8.3 Redistribution des cartes quant aux lieux du savoir et de l'apprentissage

Ces changements technologiques vont avoir des conséquences importantes quant aux lieux de la diffusion du savoir, ainsi que de l'apprentissage initial et de la formation permanente. Dans ce nouveau paysage, toutes les cartes vont être redistribuées, y compris celles qui étaient traditionnellement aux mains des bibliothèques.

La situation de notre profession n'est pas désespérée, mais elle est sérieuse.

9. L'industrialisation des savoirs scientifiques et de contenus culturels

L'essentiel des canaux de communication du savoir, papier ou numérique, est désormais aux mains de groupes industriels qui agissent pour le bien de leurs actionnaires plutôt que pour la libre circulation des savoirs. Ces multinationales ne s'en cachent pas :

le savoir scientifique et les produits culturels sont des informations qui peuvent être monnayées en continu.

Elles sont commercialisées une première fois au moment de leur production, puis à chaque consultation elles sont potentiellement sources de revenus.

9.1 La location remplace la vente

Depuis l'arrivée des périodiques électroniques, nous avons vu que la location a remplacé les abonnements. Les bibliothèques doivent désormais en négocier l'accès aux prix que l'on connaît.

9.2 Le droit contractuel remplace le droit d'auteur

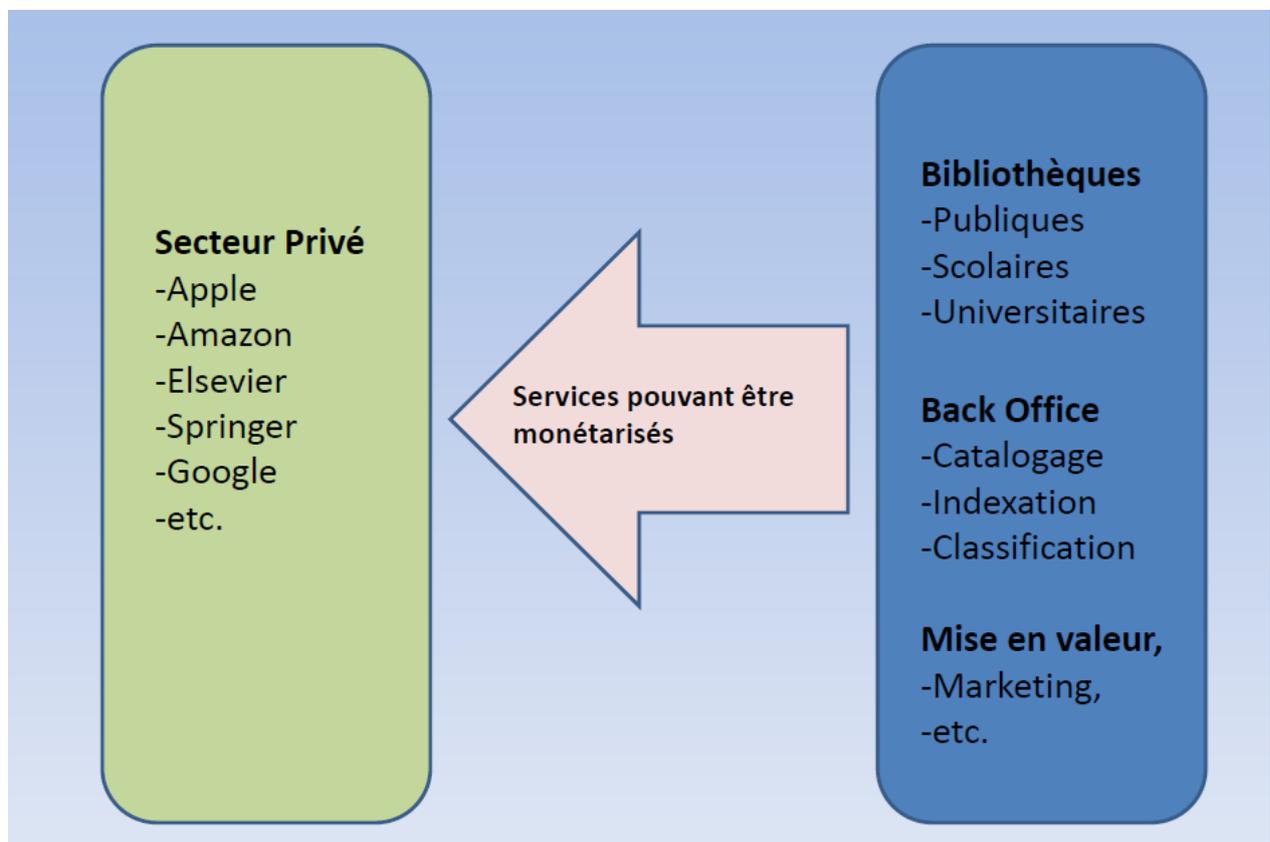
Nous sommes passés du droit d'auteur qui régissait tant bien que mal nos relations avec les éditeurs, au droit contractuel qui nous est tout simplement imposé. Nous pensions que le commerce du livre était immuable, mais le monde a changé : les éditeurs imposent leurs contrats que nous ne pouvons pas négocier. Il y a parfois des accords relatifs aux prix, jamais sur les contrats.

9.3 Vendre et revendre en continu

C'est la mission même des bibliothèques que les multinationales veulent changer. Jusqu'à présent les collectivités publiques achetaient les contenus du savoir (livres, périodiques, etc.) pour leurs bibliothèques afin de les mettre à disposition du plus grand nombre, une mission sociale, culturelle et scientifique.

Désormais nos institutions n'ont plus de place dans le nouveau modèle économique que les monopoles du savoir et de la culture sont en train d'élaborer.

« Cataloguez, indexez, classez, chères bibliothèques, nous on vendra » nous disent les éditeurs.



9.4 Le prêt entre bibliothèques en passe de devenir illégal !

L'attaque la plus virulente date d'environ deux mois. Un géant de l'édition, Elsevier, attaque la Bibliothèque de l'École polytechnique fédérale de Zurich, car elle pratique le prêt entre bibliothèques sur la base de documents électroniques. Pour la première fois une bibliothèque suisse se retrouve devant le Tribunal de commerce de Zurich. C'est une remise en cause de pratiques qui remontent en Suisse à plus d'un siècle.

10. Et la « lecture loisir » ?

La lecture loisir qui se pratique dans les bibliothèques de lecture publique est également en mutation profonde. Le mouvement n'est pas encore visible en Europe. Aux États-Unis, au Canada, au Québec, plus de 20 % des ouvrages récents lus se fait sur des appareils de lecture spécifiques, les liseuses et les tablettes que nous évoquions plus haut.

10.1 Des lecteurs captifs

Malheureusement les lecteurs sont à nouveau victimes de nos chers distributeurs que sont Amazon, Apple, la FNAC et autres diffuseurs de contenus numériques. Si j'achète un livre électronique chez Amazon, je ne pourrai le consulter que sur la liseuse qu'il commercialise, le Kindle. La même chose chez Apple avec ses iPad, ou la FNAC et son Kobo. Le consommateur est captif ; les livres électroniques d'un fournisseur ne peuvent pas être lus sur la machine d'un autre fournisseur. Si le consommateur cherche à briser les DRM pour transmettre l'ouvrage à son épouse, il entre dans l'illégalité, même s'il est propriétaire des deux appareils et s'il a acheté l'ouvrage en toute légalité. Le piège est absolu.

10.2 Des verrous partout

Non contents de nous bloquer par le biais des machines, les éditeurs ont truffé leurs livres électroniques de verrous électroniques (DRM) qui lient un livre acheté à une machine spécifique. J'ai acheté légalement un livre électronique, mon épouse ne peut pas le lire sur sa machine. Les bibliothécaires et les consommateurs américains s'élèvent avec violence contre ces pratiques, sans résultats pour l'instant.

10.3 Des livres chronodégradables

Les éditeurs ont inventé un verrou bien particulier : le livre chronodégradable. Le livre qui s'efface au bout d'une certaine durée (14 ou 30 jours, par exemple) ou d'un certain nombre de lectures : 26 lectures. Argument de nos chers éditeurs : un livre papier doit être racheté après 26 prêts en bibliothèque

(Harper & Collins), il est logique que le numérique fasse de même. La réponse des bibliothécaires américains : le boycott de l'éditeur.

10.4 Le prêt de livres électroniques aux mains du privé

Mais les bibliothèques de lecture publique ont désormais des **concurrents** au cœur même de leur métier. Le prêt de livres électroniques est désormais offert, si l'on peut dire, par des prestataires privés et des multinationales. Les bibliothèques publiques et scolaires américaines et canadiennes passent désormais par un portail « OverDrive » qui gère pour les bibliothèques le « prêt » ou plutôt la location de livres électroniques. Quant à Amazon, la société gère directement le prêt des livres électroniques, ce qui peut se faire sur la base d'un abonnement annuel ou en payant une redevance pour chaque livre « emprunté ». Quant à Apple, la société aux milliards de dollars de bénéfices, elle veut vendre des iPad déjà chargés de manuels scolaires aux bibliothèques ou, mieux encore, directement aux collégiens.

11. Changement total de paradigme : est-ce la fin des bibliothèques ?

Nous assistons à un changement total de paradigme. Un nombre important de missions qui ont été réalisées depuis des années, voire des siècles par les bibliothèques, qu'elles soient municipales, cantonales, scolaires ou universitaires, c'est-à-dire publiques, est en train de basculer dans le secteur privé. Voyant qu'elles peuvent commercialiser des contenus à un rythme beaucoup plus soutenu que les livres papier, les multinationales s'engouffrent dans le commerce du livre numérique.

11.1 Les services offerts par les bibliothèques aux mains du secteur privé

Rien n'a été discuté, rien n'a été négocié, mais par de subtiles touches technologiques, économiques, juridiques, la mise à disposition de contenus numériques est en train de quitter progressivement le cercle de compétence des bibliothèques pour migrer vers le domaine commercial.

11.2 La mainmise sur les contenus

Suite à la mutation du papier vers le numérique, nous assistons donc à une progressive mainmise des multinationales sur les contenus :

- Scientifiques, comme nous l'avons vu avec les périodiques électroniques, et ce n'est qu'un début.
- Scolaires, avec Apple et ses tablettes « scolaires » pré-chargées
- De loisirs, avec Amazon et ses « prêts » de livres électroniques
- Musicaux, avec Apple qui dématérialise les contenus « dans les nuages »

- Patrimoniaux, avec Google et son extraordinaire réalisation Google Livres qui compte plus de 20 millions de livres numérisés désormais aux mains d'une entreprise qui réalise aussi des bénéfices sans limites.

Il y a encore trente ans tous ces contenus étaient déposés dans les bibliothèques qui les avaient achetés ; ils étaient facilement accessibles à tous. En une génération, ces contenus sont en passe de tomber, ou de retomber, dans le domaine privé.

11.3 Nouveau modèle économique

Les nouvelles technologies, que les bibliothèques ont parfaitement maîtrisées, nous ont aussi fait basculer vers un nouveau modèle économique ; nous devons simplement constater que les bibliothèques n'y ont plus leur place. Nos institutions ne sont pas en train de mourir à cause de la technologie, mais elles sont progressivement mises sur la touche par l'économie.

12 Quel avenir pour nos bibliothèques ?

Malgré ces sombres perspectives, il existe cependant quelques bonnes raisons d'espérer.

12.1 Réaction tardive mais positive des universitaires

Les milieux de la recherche ont réagi de différentes manières : tout d'abord de manière informelle avec les archives ouvertes – des articles non-validés, mais diffusés très rapidement et librement (par exemple, arXiv en physique) –, puis formelle dans le cadre de l'Open Access – articles validés par les paires – dans des périodiques accessibles gratuitement ou à des prix abordables.

Des universités comme Stanford et Berkeley ont créé des maisons d'édition publiant des périodiques électroniques à des coûts abordables, sur le modèle ancien des presses universitaires et en collaboration avec les sociétés savantes.

Enfin les organismes – universités, fonds national, etc. – ont réagi collectivement en prenant des positions officielles lors de réunions comme celles de Berlin en 2003, ce qui, en Suisse, a notamment fait bouger le Fonds national. Les publications faites sur des recherches financées totalement ou en partie par le Fonds national de la recherche scientifique doivent obligatoirement être en Open Access.

Récemment l'Université la mieux dotée financièrement s'est élevée contre ces pratiques abusives : Harvard.



12.2 Évolution profonde du droit d'auteur

Le droit d'auteur est, en principe, fait pour protéger le plus faible. Mais au cours des trente dernières années, ce droit a toujours évolué en faveur des éditeurs.

Le sommet a été atteint quand le Sénat américain a, en 1998, prolongé de vingt ans le délai de couverture des ouvrages sous droit quand les personnages de Walt Disney allaient tomber dans le domaine public [3]: c'est la fameuse « Mickey Law » qui prolonge également la durée de protection des œuvres scientifiques et patrimoniales ! On protège Mickey, mais en même temps on favorise Elsevier et les auteurs populaires ! Bien joué les éditeurs ! Nos politiques nous promettent d'autres turpitudes avec un traité qui doit être discuté par notre parlement : ACTA ! Ce durcissement de la loi est-il inéluctable ? 12.3 Piratage ou ...

La première défense du collégien comme du chercheur de base a naturellement été le piratage, malgré le durcissement des lois (DADVSI en France, PIPA/SOPA aux USA, etc.).

12.4 Un nouveau droit d'auteur : Creative Commons

Les Creative commons (CC) sont une alternative aux restrictions du droit d'auteur actuel. Globalement les textes, la musique, les images publiés sous le régime des CC sont accessibles à tous pour autant que l'on respecte un certain nombre de conditions. Globalement, les textes deviennent alors « biens communs » de la société sans que l'auteur ne perde ses droits de propriété ou de nom sur l'objet de ses découvertes ou de sa création.

Le créateur des CC, Lawrence Lessing est professeur à Harvard spécialiste du droit d'Internet et accessoirement ami, conseiller et ancien collègue de Barack Obama. On peut imaginer une évolution du droit d'auteur plus douce que les transformations évoquées ci-dessus.

13. Est-ce la fin des bibliothèques ?

Il est évident aujourd'hui que, dans notre société toujours plus numérique, les multinationales du savoir et des loisirs ont accaparé une part importante des fonctions que remplissaient les bibliothèques. On peut donc être raisonnablement pessimiste sur l'avenir de nos institutions.

13.1 L'âge d'or des bibliothèques est dernière nous

Soyons réalistes, il y a peu de chances que le modèle traditionnel des bibliothèques se développe et crée des emplois. Il y a tout à parier, au contraire, que les bibliothèques et centres de documentation au cours des

[3] <http://press.openedition.org/159>

prochaines années perdent des postes de travail. Et pas seulement en raison de l'évolution technologique, économique ou juridique. En Angleterre, le gouvernement conservateur ferme les bibliothèques publiques par centaines et les confie à des bénévoles. La bibliothèque « objet culturel intouchable » est derrière nous ; nous avons assisté au cours des années 70-90 à la construction de bibliothèques magnifiques dans toute l'Europe. Chaque municipalité voulait avoir sa médiathèque. C'était un symbole fort à l'exemple de La Haye aux Pays-Bas où la nouvelle mairie ne faisait qu'un bâtiment avec sa médiathèque. Le milieu politique voulait être associé avec un équipement culturel fort, incontesté. Si on voit encore naître des « Rolex Learning Center », des conseillers culturels influents, dont le directeur de Pro Helvetia, disent que la fermeture de la moitié des 8'200 bibliothèques publiques allemandes ne serait pas une catastrophe !

13.2 On peut se tromper !

J'ai essayé au cours de ma carrière d'anticiper les évolutions technologiques, aidé par des amis comme Bernard Levrat ou Hubert Villard, ou les transformations organisationnelles, avec Pierre Gavin. Globalement, nous ne nous sommes pas trop trompés.

J'ai aussi fait quelques erreurs magistrales. Il est facile de dire avec le recul que miser sur le vidéodisque était une erreur ; le simple fait qu'il se basait sur l'analogique et non le numérique anticipait sa chute. De même j'ai demandé à une collaboratrice de participer à un projet collectif d'OCLC qui visait à cataloguer le Web (CORC - Collaborative Online Resource Catalog) ! Quelle prétention ! Plusieurs milliers de bibliothèques se sont lancées dans cette folle aventure.

Mais je n'ai pas été le seul à me tromper. J'ai dit à ma « chère École » qu'il fallait enseigner les méthodes mathématiques de recherche documentaire publiées dès 1968 par Gerard Salton. [4] Je n'ai pas été suivi. Ces méthodes constituent aujourd'hui le cœur de Google et des autres moteurs de recherche.

13.3 L'avenir est toujours aux mains des plus jeunes

Il y a fort longtemps, prédire l'avenir était la tâche dévolue aux prophètes et aux astrologues.

Puis l'avenir a été remis aux mains des experts et des technocrates dont le mode de pensée est le suivant :

- le passé et le présent sont connus

[4] Sujet de la thèse de Jean-Frédéric Jauslin, nommé plus tard directeur de la Bibliothèque nationale suisse.

- les facteurs d'évolution sont connus
- la causalité est linéaire
- donc : le futur est prévisible

Cette conception est simpliste, nous avertissait Edgar Morin en 1981.

Car il ne suffit pas de penser correctement le présent pour être capable de prévoir le futur. L'état du monde présent contient en puissance les germes du monde futur, encore invisibles à nos yeux. C'est exactement ce que disait Bill Gates, fondateur de Microsoft ; quand on lui demandait quels étaient ses plus farouches concurrents, il répondait « Ce que je crains le plus, c'est un type dans un garage en train d'inventer un truc complètement nouveau ». Le jour de 1998 où Bill Gates donnait cette interview, Google naissait dans un garage de Mountain View.

Le futur des bibliothèques, comme bien d'autres activités humaines, sera donc un cocktail inconnu mélangeant le prévisible et l'imprévisible.

Le prévisible, j'espère vous en avoir présenté quelques volets qui m'inquiètent fort.

L'imprévisible nous sera apporté, au cours des prochaines années, par les jeunes bibliothécaires qui nous succéderont.



DU COFFRE À TROIS SERRURES À FACEBOOK : promouvoir l'accès aux documents d'archives

Anouk Dunant Gonzenbach

Archives d'Etat de Genève - www.ge.ch/archives

Les Archives d'Etat de Genève ont pour mission de veiller à la constitution, à la gestion et à la conservation des archives publiques dans leur ensemble et plus particulièrement à celles des archives historiques, et de les mettre à la disposition des chercheurs. Traditionnellement, la consultation a lieu dans les deux salles de lectures, mais elle se fait également aujourd'hui par internet.

Comment ces documents permettant d'étudier l'histoire de Genève ont-ils été intégrés aux archives et conservés et comment arrivent-ils, sinon entre les mains, du moins sur un écran devant les yeux des chercheurs, étudiants, journalistes, généalogistes, employés de l'administration ou citoyens curieux de l'histoire de leur canton ? Les nouvelles technologies y sont aujourd'hui pour beaucoup, mais il est également possible d'étudier le développement de la diffusion des documents sur une plus longue échelle, petit tour d'horizon:

Tout d'abord, une petite présentation des Archives d'Etat:

Au sein de leurs 3 dépôts principaux, les Archives d'Etat conservent, du plus ancien au plus récent:

- les archives du Moyen Age provenant de l'époque précédant la Réforme, où l'évêque et les couvents exerçaient le pouvoir aussi bien temporel que spirituel dans la ville et dans ses possessions de la campagne, les mandements,
- les archives de l'ancienne République de Genève, depuis 1536 jusqu'en 1798,
- les archives de l'époque du Département du Léman, de 1798 à 1813,
- enfin les archives du canton de Genève, dès 1814, issues des trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire.

A cela s'ajoutent les documents de provenance privée, soit des archives de familles, de sociétés, d'associations ou d'entreprises.

Ces documents représentent un volume d'environ 28 km linéaires, depuis le plus ancien, daté de 913 jusqu'à aujourd'hui. Les Archives sont ouvertes gratuitement au public.

Une bibliothèque consultative abondamment fournie en ouvrages sur l'histoire de Genève et l'histoire régionale permet de faciliter les recherches et complète l'offre documentaire. La bibliothèque est riche de quelque 15 000 volumes et 50 000 brochures du 17^e au 21^e s. Parmi les premiers imprimés possédés par les Archives d'Etat, on compte une série de volumes de brochures reliées portant le titre de *Recueil de brochures relatives aux affaires publiques*, ainsi que des ouvrages de référence acquis par la commission ou Chambre des Fiefs, premier organisme chargé de gérer les archives de l'Etat, créée en 1708. Il s'agit d'une bibliothèque consultative, sans prêt. Les acquisitions se font par achats mais également par dons : la bibliothèque a reçu par exemple de nombreuses collections de brochures.



Le bâtiment principal des Archives d'Etat, l'Ancien Arsenal

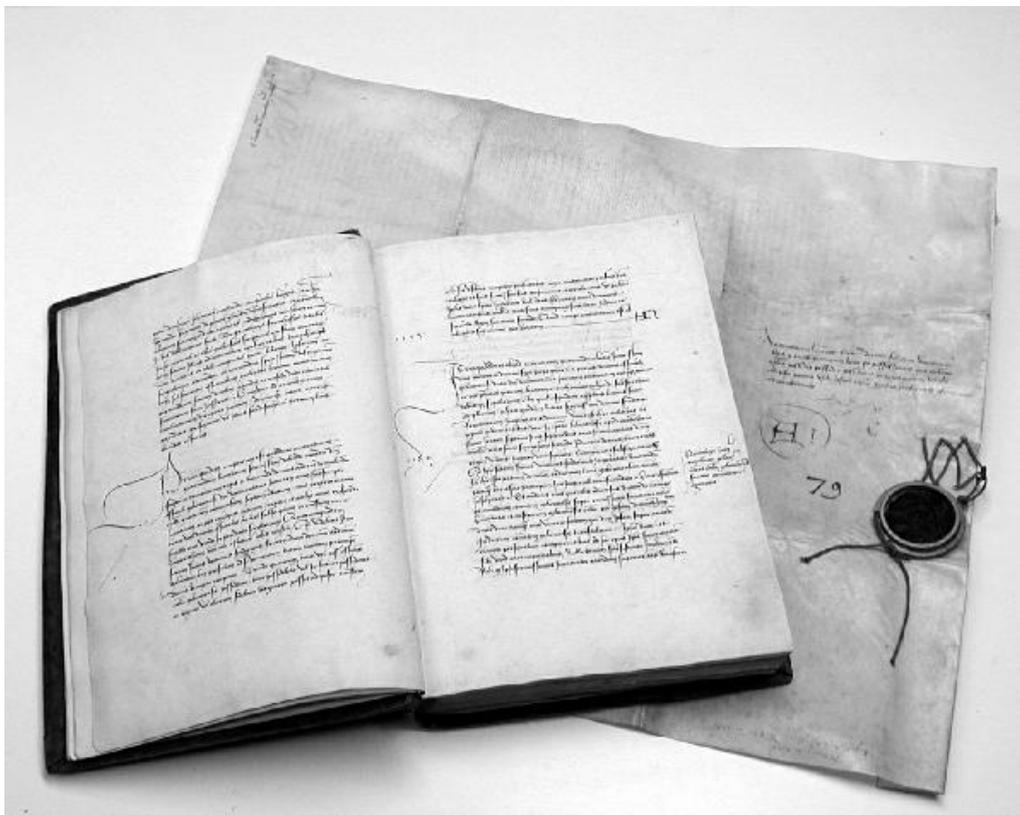
Comment se sont formées les premières archives?

A Genève au Moyen Age, l'évêque est le seigneur de la ville, aussi bien sur le plan spirituel que temporel, c'est-à-dire politique. Mais à partir du 13^e siècle, la communauté des citoyens de Genève acquiert une relative autonomie dont la manifestation concrète sont les Franchises que l'évêque accorde à la ville et qui seront codifiées sous forme écrite en 1387. En tant qu'institution ayant acquis une forme d'indépendance, la municipalité va produire un certain nombre de documents, émanant de sa gestion administrative. La plus ancienne mention d'archives de la communauté se trouve dans un registre de comptes pour l'année 1371 (*CH AEG Finances M 1*) : on y trouve l'inscription

de la dépense faite pour l'achat d'un coffre, muni de trois serrures et qui sera attaché au mur, près de l'autel de Saint-Michel dans la cathédrale Saint-Pierre. Cette « arche » ou coffre doit contenir « *les lettres et autres secrets de la ville* ». Il s'agit certainement des titres qui attestent des droits et des privilèges des citoyens, accordés par l'évêque dans les Franchises. On constate que les archives sont considérées comme précieuses : les clés de ce coffre étaient détenues par plusieurs magistrats ou fonctionnaires différents, de manière à ce que personne ne puisse y avoir accès sans que les autres détenteurs des clés ne le sachent. Le lieu de dépôt de ce coffre, la cathédrale, est choisi à dessein : il s'agit d'un des bâtiments en pierre de la ville, garantissant ainsi une certaine sécurité en cas d'incendie.

Du premier inventaire (1487) à une organisation structurée

Les documents qui forment ce premier fonds d'archives de Genève vont faire l'objet de premiers inventaires dès le 15^e siècle. Le plus ancien qui ait été conservé date de 1487, il porte actuellement la cote « **Archives A 1** ». Plutôt qu'une simple liste de documents, cet inventaire est analytique : il donne une sorte de résumé du contenu de chaque document conservé dans les archives. Le petit nombre de documents d'archives permet cette manière de faire.



Le plus ancien inventaire: on voit ici en regard la description d'un document et l'acte lui-même (CH AEG Archives A1).

Au fil des siècles, l'administration de la ville se complexifiant, la nécessité d'organiser les archives se fait de plus en plus pressante. A la Réforme, les documents qui prouvaient les droits des anciennes seigneuries (évêchés, couvents, hôpitaux, etc.) sont pour la plupart récupérés par la nouvelle administration, ce qui accroît considérablement la masse d'archives que va devoir gérer la nouvelle administration de la République.

A la fin du 17^e siècle, les archives sont remises en ordre suite à des constatations de négligence et un nouvel inventaire réalisé. Le but pratique de cette réorganisation consiste à fournir au gouvernement de la Seigneurie de Genève un état le plus complet possible des biens et du territoire appartenant à la République afin de mieux les gérer et de percevoir les droits qui s'y rattachent. La Compagnie des pasteurs, elle, tient les registres paroissiaux qui nous permettent aujourd'hui, avec les "livres des morts", de recenser les personnes.

La Révolution : les archives s'ouvrent

Jusqu'à la fin du 18^e siècle, les archives sont secrètes et fermées et doivent uniquement servir l'administration. L'histoire de la République est contrôlée par les autorités politiques.

La Révolution genevoise et les années qui suivent vont complètement changer le regard sur les archives. Ce phénomène est dû aux principes issus de la Révolution : le peuple doit pouvoir exercer une forme de contrôle sur les administrations étatiques. Les archives s'ouvrent au public, tout citoyen peut théoriquement y avoir accès et consulter les documents qui l'intéresse.

A Genève, une salle de travail avait déjà été installée en 1780 et dès lors les archives vont peu à peu attirer les historiens. Dans la deuxième moitié du 19^e siècle, cette ouverture des archives va stimuler le travail des archivistes, confrontés à une nouvelle demande et les obliger à moderniser leurs méthodes de classement, à inventorier des fonds de plus en plus nombreux et variés et selon des critères nouveaux. Ils favorisent ainsi l'accès aux sources pour les historiens.

Dès 1972, les lecteurs consultent les archives à l'Ancien Arsenal et les archivistes continuent à décrire et mettre à leur disposition dans la salle de lecture les inventaires sous forme papier, de plus en plus nombreux suite à l'explosion des activités administratives.

En 1989, les Archives d'Etat s'informatisent et rédigent désormais leurs inventaires dans une base de données, qui évolue au fil du temps et s'adapte aux normes de descriptions archivistiques élaborées par les professionnels au niveau international.

Accès en ligne aux inventaires

En 2005, l'accès à la base de données de descriptions des documents d'archives, *Adhémara*, est ouvert au public sur internet. Dès lors, les lecteurs peuvent préparer chez eux leur séance de travail aux Archives. En 2010, une nouvelle fonctionnalité est ajoutée à *Adhémara* : le chercheur peut préparer complètement ses recherches en archives à l'avance en réservant en ligne pour le jour de son choix (par un système de panier à commissions virtuel) les documents nécessaires à sa recherche et les trouver en arrivant dans la salle de lecture déjà sortis à son intention. Les seules descriptions de documents qui ne se trouvent pas en ligne sont celles qui contiennent des données personnelles sensibles ainsi que certains inventaires manuscrits ou dactylographiés.

Images numérisées en ligne

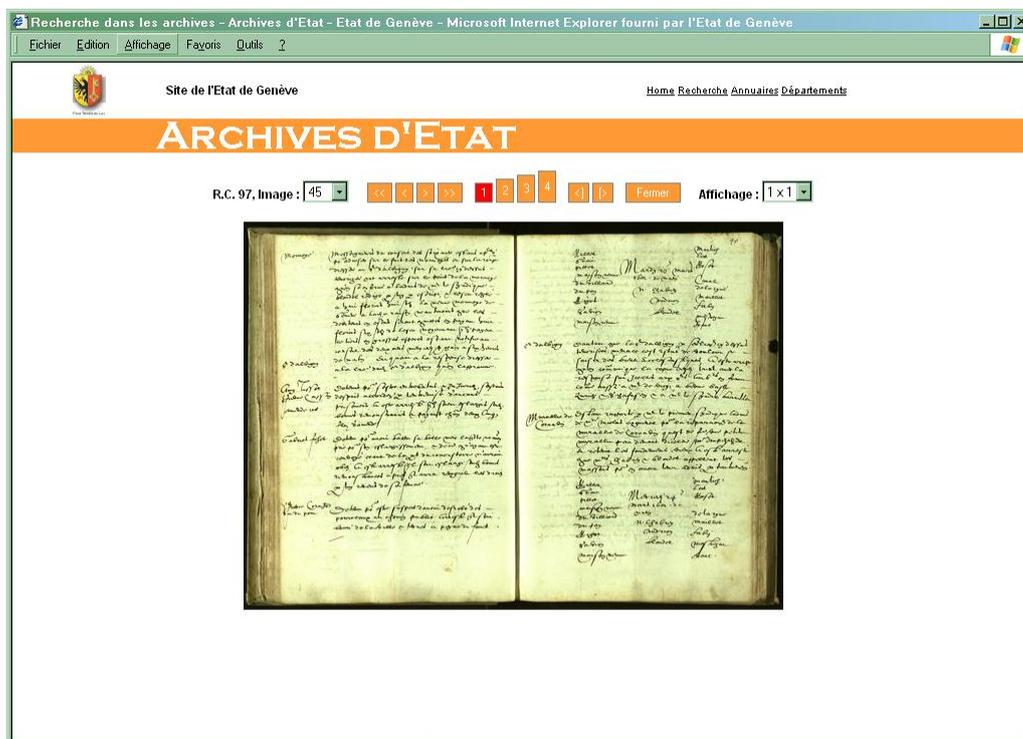
En 2005, les Archives d'Etat décident de retirer de la consultation les registres du Conseil les plus anciens, fragiles et fort sollicités. En effet les registres du Conseil contiennent les procès-verbaux des Conseils successifs de Genève – ce qui correspond aujourd'hui au Conseil d'Etat – et sont conservés depuis 1409 (avec quelques lacunes pour le 15^{ème} siècle). C'est la source la plus consultée par les historiens et le départ de toute recherche concernant Genève. Mais du fait de leur très forte consultation, le vieillissement des registres s'accélérait ; de plus la restauration de certains registres atteignait ses limites, puisqu'on arrivait à une situation où des documents déjà restaurés devaient l'être à nouveau. Ces facteurs représentaient un obstacle à une bonne préservation de ces registres et engendraient de lourds coûts financiers de restauration. Il a alors été décidé de proposer aux chercheurs de consulter ces registres sur microfilms, en s'appuyant sur la Loi sur les archives publiques (LArch B2 15) qui prévoit à son article 11 que *l'on peut retirer de la consultation des documents si leur état de conservation le nécessite* et sur le Règlement des salles publiques de travail qui stipule à son article 7 que *lorsqu'un microfilm est disponible, le document original n'est en principe pas consultable*.



Atelier de numérisation des Archives d'Etat

La qualité des microfilms de ces registres (réalisés dès les années 1960) et leurs conditions de consultation n'étaient malheureusement pas satisfaisantes. En effet, la salle de consultation des AEG ne met à disposition que trois postes de visualisation. Et si le microfilm est un bon support pour la conservation des données, son utilisation par les chercheurs reste peu pratique, surtout lorsqu'il faut faire des allers-retours dans le document pour consulter un index, par exemple.

Il fallait alors trouver une solution permettant aux historiens de continuer à étudier cette source irremplaçable pour l'histoire de Genève. Les Archives d'Etat envisageaient depuis plusieurs années déjà la numérisation, en imaginant scanner en premier lieu le cadastre. Lorsque les registres du Conseil ont été retirés de la consultation, les réactions des historiens ont été vives (lettres, pétitions, etc.) Grâce à ces réactions, la commission des finances a accordé un crédit d'investissement qui, complété par d'autres crédits, a permis le financement d'une campagne de numérisation. Les registres du Conseil ont été ainsi le premier fonds à bénéficier de cette technique. Depuis 2006, les images numérisées sont consultables sur la base de données *Adhémar*. Cette mise en ligne permet également d'améliorer la visibilité du patrimoine archivistique, ce qui rentre dans le cadre des missions citées à l'article 15 de la Loi sur les archives publiques: « [...] les Archives d'Etat ont pour tâche de faciliter l'accès aux fonds d'archives, [...] de participer à la mise en valeur des fonds d'archives[...]. »



Consultation en ligne d'un registre numérisé

Actuellement, les Registres du Conseil depuis 1536 jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les répertoires de l'état civil, outils indispensables pour accéder aux registres de paroisse et de l'état civil, et une partie des inventaires manuscrits sont consultables en ligne. Les cadastres anciens ainsi que les registres d'état civil sont en cours de numérisation.

Le portail archivistique suisse Archives Online

En été 2011, les Archives d'Etat de Genève ont adhéré à *Archives Online*, le portail de recherche suisse permettant la recherche de documents d'archives dans toutes les institutions qui s'y rattachent. *Archives Online*, fondé en 2010, va chercher le résultat d'une requête simultanément dans les bases de données en ligne des institutions qui en sont membres, actuellement huit institutions d'archives cantonales et une institution privée.

Une diffusion qui porte ses fruits

Adhémar met à la disposition des chercheurs la description de plus de 130'000 documents ainsi que plus de 206'000 images numérisées (chaque semaine, de nouvelles descriptions et de nouveaux documents numérisés sont ajoutés). La base de données des Archives d'Etat est en moyenne visitée 500 fois par mois; 50'000 images sont visionnées chaque mois.

Suite et perspectives

Pour continuer le dépoussiérage de l'image des archives et valoriser davantage le travail effectué par les archivistes ainsi que pour mieux communiquer et assurer une meilleure visibilité, une des possibilités serait, à l'exemple de nombreuses bibliothèques, d'assurer une présence active sur les réseaux sociaux, essentiellement sur Facebook. Un autre projet en cours concerne le développement d'une interface smartphone et tablette de notre base de données. Pour les étudiants et chercheurs qui étudient dans la salle de lecture, un projet de médiation numérique est prévu pour la rentrée universitaire 2012-2013, ayant pour objectif l'utilisation optimale des ressources numériques des Archives d'Etat.

LE MARCHÉ DU LIVRE

Ariane Perruchoud

L'écriture et la reproduction d'ouvrages savants ont longtemps été l'apanage d'une caste de lettrés, qu'il s'agisse des scribes de l'Égypte antique ou des moines copistes du Moyen Âge. A l'époque, le savoir-faire qui préside à la conception du livre reste entre les mains d'une classe de la société qui est à la fois capable de produire le texte, de fabriquer l'ouvrage qui le contient et de transmettre son contenu. Chaque seigneur a à sa cour des clercs qui écrivent et lisent pour lui et il a les moyens de faire exécuter des manuscrits qui pour la plupart ont été conservés dans les bibliothèques des monastères et ont pu être préservés de la dispersion et de la destruction au fil des siècles. Le livre est un produit rare et coûteux puisqu'il est entièrement réalisé à la main ; sa conception exige du temps et sa matière première est longuement traitée : de la peau d'animaux au parchemin, les étapes sont minutieuses et complexes. La demande le concernant reste faible, car dans la première moitié du Moyen Âge, la grande majorité de la population est plus occupée à survivre qu'à s'instruire...

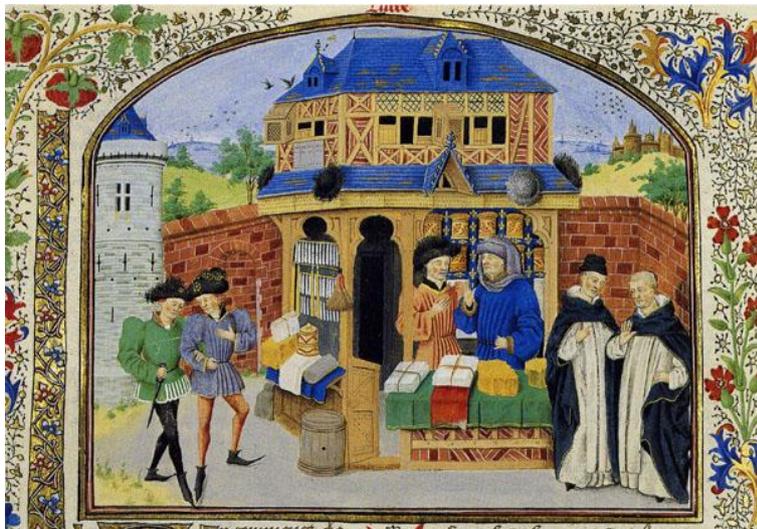


Celui qu'on appelle « libraire » est le maître de bibliothèque qui est chargé de superviser la réalisation d'un ouvrage demandé ; le parcheminier prépare les feuilles nécessaires à la copie qui sont ensuite remises au copiste qui reproduit le texte original dans un atelier – un *scriptorium* – où se trouve également l'enlumineur qui décore le texte, ajoutant des lettrines et des illustrations dans les espaces laissés libres à cet effet. Enfin, le lieur – qui deviendra plus tard le relieur – coud les feuilles pour former le livre qui, à l'origine, est roulé en cylindre, fermé par une lanière, et qu'on

appelle *volumen*, bientôt remplacé par le *codex*, de forme parallélépipédique.

Entre les XI^e et XII^e siècles a lieu en Europe une « révolution commerciale » due à différents facteurs. Tout d'abord, les invasions cessent, qu'il s'agisse des Germains et des Scandinaves au nord, des nomades des steppes eurasiatiques à l'est ou des Sarrasins au sud. Ce climat plus pacifique rend les voies

commerciales plus sûres et les échanges plus réguliers. Le taux de mortalité diminuant et les conditions de vie s'améliorant par la culture de terres désormais pacifiées, la population s'accroît et fournit des consommateurs, des producteurs et de la main d'œuvre. Un autre élément à prendre en considération est la naissance ou la renaissance des villes qui se trouvent au carrefour des voies commerciales : les cités n'ont plus autant une importance stratégique ou une portée religieuse, mais deviennent des centres vitaux à but commercial, d'abord au sud – les villes portuaires méditerranéennes – et au nord de l'Europe – l'Allemagne et ses ports maritimes. Entre les deux se trouve une zone d'échanges et de production industrielle.



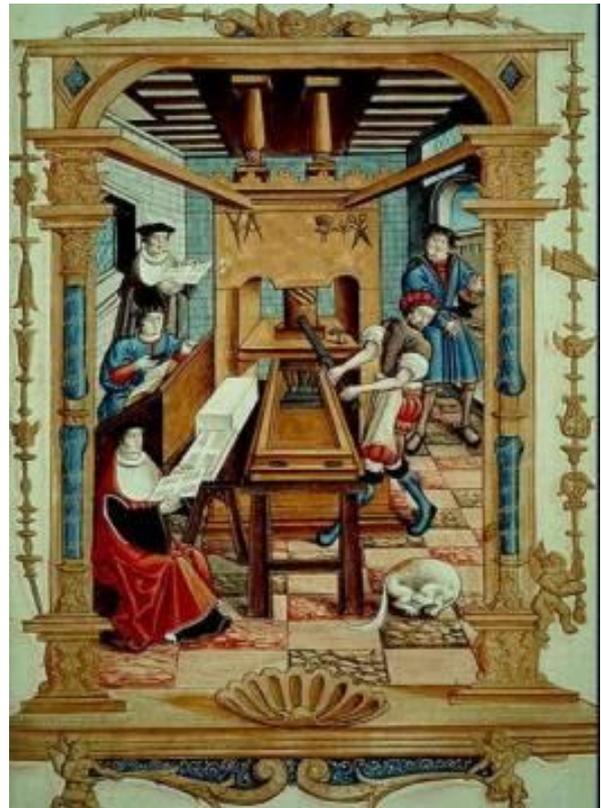
D'autre part, le savoir se généralise par la création d'universités à partir du XIII^e siècle. Cette amélioration des facteurs économiques et sociaux provoque une augmentation de la demande de textes dont la copie ne peut être satisfaite par les ateliers de copistes religieux. La production des livres se concentre alors

dans les villes universitaires (Bologne, Paris, Oxford, Cambridge) et dans les villes commerciales (Florence, Bruges) et fournit essentiellement des copies pour les étudiants et des textes enluminés pour différents commanditaires. Progressivement, pour satisfaire à une demande croissante, des copistes laïcs prennent le relais et, dès la fin du XIV^e, la production de manuscrits devient une production marchande. Preuve en est le commerce des libraires du XIII^e siècle lesquels sont avant tout des entrepreneurs qui achètent du parchemin puis du papier (selon la qualité de l'ouvrage demandé) et emploient des scribes, des enlumineurs et des relieurs qui produisent des livres (romans, livres de loi, œuvres de dévotion, la Bible bien évidemment, etc.). Ces libraires exportent leurs manuscrits dans toute l'Europe, les destinant à des nobles qui en passent commande. Le marché du livre reste toutefois réduit : même si ce n'est plus le seigneur qui commande un parchemin ou une bibliothèque qui désire une copie d'un exemplaire qu'elle ne possède pas, mais un client qui peut trouver un produit auprès d'un libraire qui est plutôt un dépositaire qu'un marchand, le livre – et le savoir qu'il contient – reste un produit limité dans sa diffusion.

Néanmoins, la fin du Moyen Age est une période plus clémente qui permet au commerce de se développer – moins de conflits, de maladies contagieuses, de

famines – et les bourgeois prennent progressivement une importance socio-économique qui leur donne un statut qu'ils essayent d'asseoir en possédant ce qui avait fait la richesse et la renommée des nobles, à savoir des œuvres d'art et les ouvrages : se constituer une bibliothèque revient à une démonstration de richesse. Ce nouveau public ne recherche pas seulement des ouvrages religieux rares ou des traités de droit abscons, mais souhaite également se distraire – le théâtre, par exemple, subit la même influence : aux mystères religieux succèdent les farces et autres amusements qui répondent aux désirs du public. C'est pourquoi émergent des récits de voyages, d'aventures, d'amour.

Lorsque la demande pour un produit augmente, il est d'usage de chercher à le produire en plus grand nombre et plus rapidement : il faut donc trouver un procédé qui permette de reproduire un texte à peu de frais et sur un support meilleur marché que le parchemin. Le papier répondra progressivement à ce besoin. En effet, même s'il a été inventé en Chine aux alentours du II^e siècle de notre ère, sa composition a fait l'objet de multiples changements avant que la fibre de lin soit privilégiée pour la qualité du papier qu'elle produit [5] et le papier n'apparaît en Italie qu'au XII^e siècle, apporté par les marchands arabes. A son arrivée, il n'est pas plus avantageux que le parchemin : on le trouve trop mince et trop fragile, mais on le produit tout de même en Italie, près de Venise. Peu à peu, la qualité s'améliore et la matière première qui sert à sa fabrication, le chiffon, devient plus abondante, car on se met à porter beaucoup de toile de lin et de chanvre. Ainsi, au XIV^e siècle, l'usage du papier se répand du sud au nord de l'Europe et les marchands italiens installés à l'étranger font venir des techniciens qui construisent les premiers moulins à papier.[6]



Parallèlement à la recherche d'un support meilleur marché, une technique de reproduction mécanique et non plus manuelle est envisagée : la xylographie

[5] Une fois décomposée par macération, la fibre est lavée et écrasée, produisant une pulpe qui, additionnée d'eau et d'amidon, forme la pâte à papier.

[6] Le premier moulin de Genève fonctionne à Saint-Jean, sur le Rhône, dès 1538 (Chaix, 46).

[7], apparue au début du XV^e siècle, précède l'imprimerie. L'un des inconvénients de cette méthode est que la « planche » ne peut être utilisée que pour un ouvrage spécifique. L'imprimerie utilisera le même principe, à savoir former une page, la recouvrir d'un produit qui transmet les caractères ou dessins en relief sur un support, mais cela aussi souvent qu'on le souhaite. La typographie innove en ce que chaque page est formée de caractères mobiles : elle est unique mais ces éléments sont transmissibles d'un ouvrage à un autre [8]. Cette invention réduit considérablement le coût de production d'un livre et permet sa large diffusion.



La demande en papier ne faisant qu'augmenter dans toute l'Europe, les moulins à papier se multiplient et, dès la fin du XV^e siècle, la production italienne n'y suffit plus. En effet, parallèlement à l'apparition du livre, les besoins en papier se développent : l'instruction se répand, les tractations commerciales se perfectionnent et se compliquent, les écritures se multiplient. Les merciers, les épiciers, les chandeliers vendent du papier.

Cependant, cette marchandise est pesante et le prix du transport ainsi que les intermédiaires majorent le prix de vente. Le commerce par route est malaisé : il se heurte d'abord à des

obstacles naturels (Alpes, Pyrénées) et les routes ne sont pas toujours en bon état ni sûres. De plus, il faut compter avec les taxes et les droits de péage dus au morcellement territorial et politique de l'Europe de l'époque. Il devient dès lors intéressant de délocaliser la production près des centres de

[7] Un panneau de bois était gravé au couteau ; l'artisan y mettait en relief les éléments du dessin. Le panneau était ensuite recouvert d'encre à base de noir de fumée, puis la feuille de papier était posée sur le panneau et l'ouvrier la frottait pour reproduire l'image: c'était le procédé du « frotton ». Mais la plaque de bois était un instrument fragile: elle s'usait à force d'être utilisée.

[8] Les premiers caractères mobiles, le plus souvent en terre cuite, mais parfois aussi en métal tendre, proviennent de la Corée du X^e siècle. Gutenberg n'a donc pas inventé les caractères mobiles, mais il a perfectionné cette technique : son alliage – plomb, étain et antimoine – est à la fois solide et facile à fondre : les caractères ne s'altèrent pas malgré de gros tirages et de nouveaux caractères peuvent être aisément formés pour remplacer les pièces usées.

consommations et les moulins à blé du continent sont transformés en moulins à papier sur les conseils d'ouvriers au fait de cette nouvelle technique. Afin de pouvoir écouler plus facilement leur production, ces moulins se trouvent donc presque toujours situés au carrefour de routes commerciales et, si possible, près de grands centres de consommation. Au Moyen Age, les échanges commerciaux se faisant en grande majorité par voie d'eau, le papier est le plus souvent transporté par voie fluviale : le voisinage des grandes rivières ainsi que le voisinage des ports favorisent ainsi le développement de l'industrie papetière.

Principal client du papetier, l'imprimeur consomme énormément de papier. Toutefois, le livre ne se débite que lentement et le papier n'est souvent payé qu'au fur et à mesure de la vente : les papetiers peuvent ainsi être considérés comme les premiers banquiers des imprimeurs et des libraires. L'entreprise d'un imprimeur prend la forme d'un atelier qui comprend l'outillage et le personnel (maître, compagnons, apprentis) qui s'atèle à la fonte des caractères, à la gravure, à la composition, à l'impression et la correction des épreuves : un imprimeur est polyvalent, sa formation est longue et son savoir n'est pas seulement technique ; en effet, la plupart des imprimeurs s'intéressent au contenu des œuvres qu'ils impriment et ils sont ouverts aux courants d'idées modernes : ils forment une nouvelle élite d'intellectuels commerçants et techniciens.



Il apparaît clairement que le livre est une marchandise comme une autre, régie par les lois du marché, car il faut trouver des capitaux pour travailler et imprimer des livres susceptibles de satisfaire la clientèle, et cela à des prix propres à soutenir la concurrence. S'il n'est pas nécessaire d'avoir un capital important pour s'établir comme imprimeur – acheter une presse, des casses [9] et quelques fontes [10] est suffisant – « il fallait en revanche disposer de capitaux considérables pour faire fonctionner régulièrement les presses : l'édition d'un seul

[9] La casse était une boîte sans couvercle divisée en casiers, contenant les caractères d'imprimerie nécessaires au compositeur.

[10] Une fonte est un ensemble de caractères fondus sur un certain type.

ouvrage demandait (...) plus d'argent que l'acquisition d'un atelier typographique bien équipé ; aussi, lorsqu'un imprimeur était en même temps libraire-éditeur, son fonds de librairie constituait-il un capital largement supérieur à celui que représentait son atelier. » [11]

Si les frais d'impression sont élevés, c'est qu'il faut non seulement nourrir et payer le personnel nécessaire au fonctionnement de la presse, mais également prendre en compte le prix d'achat d'un papier de bonne qualité qui est supérieur au prix de l'impression proprement dite ; ce qui explique pourquoi « aux époques de déflation ou même de stabilité, on ait le plus souvent recours à du papier de mauvaise qualité – ce qui permet d'abaisser considérablement le prix de revient du livre. » [12] Il arrive également que la demande soit telle que les papetiers augmentent leur production aux dépens de la qualité de leur produit car les imprimeurs sont prêts à acheter un papier de moins bonne qualité pour ne pas différer l'impression. Il est aussi le cas où un papetier exerce un monopole en contrôlant toutes les papeteries d'une région – cela a été le cas à Genève au milieu du XVI^e siècle – et fixe lui-même les prix et la qualité de son produit sans craindre la concurrence.

Etant donné que l'entreprise est à la fois risquée et très gourmande en capitaux, il se crée rapidement des réseaux de grands libraires-éditeurs qui commandent à un imprimeur une édition, lui avancent des fonds et se chargent d'écouler la production, contrôlant le choix des textes et leur diffusion. D'autres bailleurs de fonds jouent leur rôle : il existe toujours des mécènes, mais outre ces particuliers, les pouvoirs publics – les églises commandent des livres liturgiques et les Etats produisent des documents administratifs – sont essentiels à la production de livres. L'Eglise s'est notamment montrée très favorable à l'imprimerie dès son apparition : « Multiplier les livres d'église, certes c'est là ce que les ecclésiastiques demandèrent bien souvent aux typographes (...). Multiplier également les textes sacrés et les ouvrages de théologie, favoriser ainsi le travail des docteurs ; multiplier aussi les textes de l'Antiquité classique et les ouvrages destinés aux étudiants et faciliter ainsi l'acquisition du savoir ; multiplier surtout les textes de piété populaire (...) » [13], telle semble être la mission première et glorieuse de l'imprimerie.

Une fois le livre édité, la clientèle étant encore restreinte, il faut envoyer des exemplaires par petits lots dans tous les grands centres d'Europe, sans savoir quel sera l'accueil qu'il leur sera réservé. Le problème n'est donc pas de

[11] Febvre, 168

[12] Febvre, 172

[13] Febvre, 248

produire un grand nombre d'exemplaires – ce qui est techniquement possible et même profitable dans une certaine mesure puisque cela permet d'« étaler » la dépense et par conséquent de diminuer les frais de revient ; toutefois, le marché est incapable d'absorber un trop grand nombre d'exemplaires et l'éditeur se trouve confronté à des invendus qui immobilisent ses capitaux investis – mais d'avoir suffisamment de débouchés pour écouler rapidement sa marchandise. C'est pourquoi les éditeurs s'attachent aux livres religieux qui sont un produit sûr et qu'ils diversifient au maximum leur production pour ne pas investir tout leur capital – capital qui n'est quasiment jamais rapidement récupéré – dans un seul volume. Ils cherchent également à avoir une clientèle stable et suffisamment étendue. Les imprimeries se multiplient ainsi dans les grandes villes où se trouvent non seulement une clientèle universitaire, mais aussi un clergé nombreux et riche et des hommes de lois – d'où l'installation des libraires et imprimeurs près des Parlements dans de nombreuses villes.



Le commerce du livre au Moyen Age

Toutefois, le marché est vite saturé et, afin d'atteindre un public plus vaste et de réaliser des bénéfices, il est imprimé des textes très demandés – petits livres de dévotion ou de morale pratique – qui se vendent moins cher mais qui font l'objet de fréquentes réimpressions. Si tout le monde lit des « des calendriers, des almanachs, des abécédaires, des livres d'heures, des livres de piété, et, à partir de la fin du XVI^e siècle, les vieux romans de chevalerie » [14], la plupart des textes imprimés ont un caractère théologique ; ensuite viennent les ouvrages humanistes de philologie, de littérature ancienne, de droit, d'histoire, de géographie et de sciences humaines : la littérature profane

[14] Febvre, 307

ne vient qu'en troisième position. Les ouvrages érudits n'intéressant qu'un petit nombre de lecteurs dispersés en Europe, il faut dès lors organiser un réseau commercial qui permette d'écouler le plus rapidement possible la production des éditeurs car un autre danger menace la production : les contrefaçons.

En effet, comme il n'existe aucune réglementation internationale en matière de droit d'auteur et de droit d'impression, rien n'empêche qu'un éditeur imprime un ouvrage et qu'un autre libraire décide de produire le même texte. Lorsqu'il s'agit de textes anciens déjà connus et répandus, le tort est moindre car il y a un tel besoin de ces ouvrages que plusieurs éditions peuvent cohabiter sur le marché. Par la suite, lorsque la concurrence devient plus forte, un fraudeur peut réimprimer une œuvre récente sans avoir de frais de mise en page et en se dispensant de rémunérer l'auteur, vendant moins cher un ouvrage de moins bonne qualité et réduisant les marges bénéficiaires. Les éditeurs ne tardent pas à solliciter des pouvoirs publics un privilège qui leur accorde pour un temps le monopole de l'impression et de la vente du texte publié.[15] Ces privilèges sont toutefois limités aux territoires soumis à la juridiction de l'autorité garante : c'est pourquoi dès la fin du XVI^e Amsterdam devient un grand centre d'édition en langue française, car elle se trouve hors d'atteinte de la police royale française et ses imprimeurs peuvent contrefaire les livres imprimés en France, produire des ouvrages qui y sont interdits et les diffuser sur le marché français sans courir le moindre risque.

Face à cette concurrence, les éditeurs doivent réagir en améliorant notamment leur réseau de diffusion. La première méthode utilisée est celle des « facteurs », des hommes de confiance chargés par les éditeurs de prospecter la clientèle dans différentes villes. Certains d'entre eux s'y établissent et deviennent des libraires détaillants qui vendent les ouvrages imprimés des grands éditeurs. En obtenant plus de débouchés, le chiffre des tirages augmente et entraîne la diminution du prix des livres.

En sus des libraires détaillants apparaît à la fin du XV^e siècle le métier de colporteur de livres, lequel écoule dans les bourgs et les campagnes de « petits livres simples, almanachs ou pronostications et autres calendriers des bergers, ou encore des abécédaires. » [16] Lorsque les idées réformatrices commencent à se répandre, ces colporteurs se multiplient car ils peuvent plus

[15] « Tout au long de l'Ancien Régime, les imprimeurs-éditeurs sont propriétaires de la copie imprimée (comme en témoignent les privilèges accordés presque toujours à un éditeur ou à un imprimeur, non à un auteur). Dans le meilleur des cas, l'auteur arrive à vendre son manuscrit à l'éditeur, mais il n'en tire pas d'autre bénéfice. » (Higman, 129)

[16] Febvre, 336

facilement que les libraires échapper à la surveillance de la police et diffuser les pamphlets et les ouvrages de propagande interdits à l'époque. La censure a toujours existé – avant même l'apparition de l'imprimerie, l'Eglise a cherché à empêcher la diffusion d'idées et d'ouvrages hérétiques – et nombreux sont les textes dont la lecture, la copie et la vente ont été interdites. L'Eglise s'appuie sur les autorités séculières pour appliquer ces décrets et punir les contrevenants et le pouvoir politique n'est pas en reste, car la censure permet d'interdire les ouvrages hostiles au régime en place.



A partir de la fin du XIV^e et durant un siècle encore, la conjoncture n'est favorable ni à l'agriculture, ni à l'industrie, ni au commerce : la famine, la peste et les guerres entre Etats européens entraînent une crise économique ; les salaires s'élèvent, les impôts s'alourdissent alors que les prix restent stationnaires, les bénéfices des entreprises diminuent et nombreux sont les ouvriers et les artisans réduits au chômage. Ce sont certains d'entre eux qui se muent en colporteurs et qui participent à la diffusion des idées de la Réforme, laquelle naît dans un contexte particulièrement difficile, alors que la pénurie incite les plus humbles à remettre en question l'Eglise et sa mission.

Le colportage fait courir des risques au porteur d'ouvrages interdits [17] mais aussi à l'éditeur : la marchandise n'est payée qu'une fois vendue ; si le colporteur est arrêté et exécuté, cela représente une perte sèche pour le

[17] Un colporteur réformé est arrêté en 1556 et condamné à être brûlé vif : « *Il avoit vendu des livres /.../ lesquels estoient imprimez à Geneve, comme Bibles, Institutions chrétiennes, Instructions pour les petis enfans, Psalmes et plusieurs aultres.* » Et le cas n'est pas rare. (Chaix, 50-60)

libraire. Cela n'arrête toutefois pas ce marché clandestin, car ces livres sont d'autant plus recherchés qu'ils sont interdits et donc vendus très cher en vertu du principe de rareté du produit sur le marché français : le métier de colporteur est donc lucratif et les bénéfices pour le libraire intéressants.

Cela restera le cas jusqu'en 1598, lorsque l'Edit de Nantes accordera aux protestants le droit de cité et une relative liberté de culte durant une centaine d'années, tandis que la Réforme s'installera durablement dans de nombreux pays européens, mais cela est une autre histoire...

Le livre est bel et bien une marchandise comme une autre : le marché du livre a répondu à la demande croissante de clients de plus en plus nombreux grâce à la technologie primitive de l'imprimerie et a répondu aux exigences de sa clientèle en diversifiant sa production ; les acteurs de ce marché ont également su s'adapter aux contraintes politiques et économiques, saisir les opportunités qui se sont présentées et contrer les menaces qui pesaient sur eux.

Protégé pendant encore quelques siècles de l'apparition d'un produit de substitution, le livre a pu véhiculer des idées nouvelles et être un vecteur de plaisirs. A la fin du XVI^e siècle, le livre a désormais un autre visage : il n'est plus l'apanage des classes aisées et/ou cultivées et, après avoir été propagande de combat ballotté au cœur des guerres de religion, il retrouve enfin son statut et son aura originels :

*La lumière est dans le livre. Ouvrez le livre tout grand.
Laissez-le rayonner, laissez-le faire.*

Victor Hugo, extrait du *Discours d'ouverture du congrès littéraire, 1878*

Bibliographie

- CHAIX, P. *Recherche sur l'imprimerie à Genève*. Genève : Droz, 1954.
- ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS FRANCE. Brève histoire du livre & de ses techniques, première partie : l'imprimerie. In *La Lettre Mensuelle d'information*. [en ligne] <http://www.britannica.fr/Lettre1/imprimerie.html>
- FEBVRE, Lucien. *L'apparition du livre*. Paris : Albin Michel, 1999.
- HIGMAN, Francis M. « Le domaine français : 1520-1562 » in GILMONT, J.-F. *La Réforme et le livre*. Paris : Cerf, 1990, 105-154.
- SALAMIN, Victor. *La Réforme et l'imprimerie*. [en ligne] <http://www.imprimeriedesarts.ch/spip/spip.php?article21>
- TSCHUDIN, Peter. « Imprimerie » in *Dictionnaire historique suisse*. [en ligne] <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F14026.php>

LE LIVRE, LE BIBLI-O-BUS ET LE RHINOCÉROS

*Anabel Matute, apprentie
Françoise Delapierre, responsable*

*« Vouloir être de son temps, c'est déjà être dépassé. »
Eugène Ionesco (1912-1994), Notes et contre-notes (1962)*

Cette année, le service du Bibli-o-bus fête ses 50 ans. En effet, il a été créé en 1962, par une ancienne directrice des Bibliothèques Municipales, Madame Hélène Rivier, afin de se rendre dans les quartiers ne possédant pas de bibliothèque.

A l'heure actuelle, le Bibli-o-bus compte 4 bus qui desservent 29 communes en partenariat avec l'Association des Communes Genevoises. Dans chaque bus, on peut trouver plus de 4'000 ouvrages, une moitié pour les adultes et l'autre pour les enfants, ce qui permet au personnel de servir indifféremment des publics souvent répartis dans des lieux distincts.



L'offre, axée sur les nouveautés, est continuellement renouvelée, afin de permettre le plus grand choix possible aux usagers. Le reste de la collection, qui représente en tout environ 40'000 imprimés, est entreposé au dépôt du Bibli-o-bus.



Le Bibli-o-bus fête donc ses 50 ans cette année. A cette occasion, l'Association des Communes Genevoises a offert au Bibli-o-bus un stand au Salon du livre, occasion rêvée pour le personnel du Bibli-o-bus de se faire connaître auprès du plus grand nombre. Sur le stand, petits et grands pouvaient venir découvrir l'univers du Bibli-o-bus, écouter des contes, visiter l'un de nos bus et décorer des maquettes en imaginant l'extérieur de son bibliobus idéal.



Lors du Salon, nombreux sont ceux qui sont venus nous voir : les curieux qui se demandaient ce que pouvait bien faire un aussi grand camion au Salon du livre, nos lecteurs qui sont venus nous dire bonjour et visiter le stand et des anciens usagers. Ces anciens lecteurs étaient, pour la plupart, des personnes devenues adultes mais qui, étant enfant, venaient au Bibli-o-bus, comme ces deux dames qui racontaient avec une pointe de nostalgie les années où elles fréquentaient le bibliobus de leur quartier. La fréquentation du Bibli-o-bus leur avait appris à aimer la lecture ; elles ont d'ailleurs continué à y venir avec leurs enfants.

L'une des particularités du Bibli-o-bus est que des gens de tous âges et tous milieux sociaux s'y rencontrent, se réunissent et discutent du livre - mais pas seulement ! L'espace limité du bus permet d'instaurer un climat chaleureux et accueillant, qui est souvent propice aux confidences, parfois intimes. On y vit des moments émouvants ou drôles, comme cette petite fille qui a demandé tout naturellement au chauffeur s'il pouvait amener le bus jusque chez elle afin que sa maman puisse l'inscrire.



Le Bibli-o-bus, c'est un rendez-vous avec les usagers, et un rendez-vous est une rencontre, et même au minimum une quadruple rencontre : celle du Bibli-o-bus avec les lecteurs, celle du personnel avec les lecteurs, celle des auteurs avec les lecteurs, celle des lecteurs avec les lecteurs. On ne va pas au Bibliobus comme dans une bibliothèque fixe ouverte 5 jours par semaine. On s'organise pour y être au bon moment, on l'attend, on s'y donne rendez-vous, on note les dates de passage dans les agendas, puisqu'il n'est là qu'une fois par semaine, une fois toutes les deux

semaines, voire une fois par mois, comme autrefois les camions-épicerie, qui passaient à heures fixes et que les gens attendaient pour se ravitailler. Etre à court de livres, sans possibilité de se ravitailler facilement, c'est peut-être presque aussi désastreux que d'être à court de beurre ou de farine quand on a décidé de faire un gâteau !



Nous, nous approvisionnons nos lecteurs en livres, autour desquels se produisent toutes ces rencontres.

En 1932, Maurice Escoffier annonçait déjà dans son ouvrage *La mort du livre* que le livre disparaîtrait avec l'invention de la radio et de la télévision. Or 80 ans après, que trouvons-nous dans nos bibliothèques ? Des CD, des DVD... et toujours des livres ! Le livre n'est pas mort : une modeste preuve en est la fréquentation toujours en hausse du Bibli-o-bus qui n'offre pourtant, pour l'instant, « que » des livres ! Les livres sont comme les crocodiles et les rhinocéros qui ont survécu à la destruction des dinosaures et continuent de vivre à travers les âges.[18] L'écrit subsiste malgré les avatars du contenant, qui est passé des tablettes mésopotamiennes aux livres actuels, et maintenant aux tablettes de lecture.

« Je ne dis pas que la littérature ait quoi que ce soit à craindre de la technologie. Au contraire. Plus la technologie progressera, plus les gens s'intéresseront aux possibilités du seul esprit humain »

Isaac Bashevis Singer, Writers at work in : The Paris review interviews, numéro 5 (1981)



[18] Une vidéo circule sur Internet : http://www.youtube.com/watch?v=Q_ual28LGJk
Elle illustre la pérennité de l'objet livre.

QUI SE CACHE DERRIÈRE BOOKENFOLIE ?

Vanessa Châtelain

Je me nomme Vanessa Châtelain, et j'ai effectué un stage d'un an dans un cycle d'orientation pour pouvoir intégrer la filiale information documentaire à la Haute école de gestion en septembre 2012. Durant mon stage, je me suis mise à chercher des informations sur les dernières parutions romans adolescents. Je me suis dirigée sur la blogosphère littéraire adolescentes/jeunes adultes qui est très fournie en France. Je suis un jour tombé sur le blog d'un blogueur nommé Wandering-World. Un soir de décembre en regardant dans ses partenaires j'ai découvert Bookenfolie, et je suis allée lire ses articles. Je suis restée subjuguée par ses écrits. Suite à nos échanges de mails, j'ai appris que Bookenfolie était suisse et qu'elle venait de Genève. Ce qui m'a le plus surpris c'est que derrière ce blog se cachait une jeune collégienne d'à peine 15 ans. J'ai décidé de creuser un peu au cours de nos discussions. Aujourd'hui c'est une amie proche. Je vous laisse découvrir son professionnalisme et sa passion pour les livres, au travers de cet entretien :

- Bonjour Bookenfolie, peux-tu nous dire qui tu es vraiment ?

Qui je suis vraiment ? C'est une question difficile ; je suis à travers le regard des autres, mais me voici à travers mon regard : une fille tout d'abord, âgée de 16 ans et vivant en Suisse romande. Étonnamment j'aime lire, danser, cuisiner, jouer du piano, rêver, écrire parfois, manger du chocolat et des macarons, fouiner dans de petites librairies, parler, rire, pleurer, chanter sous la douche, faire des sushis avec des amis, photographier la nature et les gens, me rendre à des événements livresques, voyager, tomber amoureuse, faire des cadeaux (et en recevoir), ... ça, c'est moi. Je suis une adolescente passionnée par les mots, à la fois mélancolique et tirée par les bras du futur.

- Comment t'est venue l'idée de créer un blog ?

J'ai toujours aimé les livres, mais c'est vers mes 12 ans, lors de la sortie de Twilight, que j'ai voulu chercher de l'actualité sur cette série vampirique. A travers ces recherches, j'ai découvert de nombreux blogs littéraires (l'un des premiers était celui d'Alicia : Accro..). Je trouvais le concept génial et j'étais ravie de découvrir des personnes aussi passionnées que moi. J'ai donc voulu faire comme eux. Après deux tentatives ratées, j'ai lancé Bookenfolie à 14 ans. Au début, mes chroniques étaient toutes petites, mais en grandissant aux côtés de cette passion, le blog a évolué. A 16 ans, Bookenfolie continue de grandir, tout du moins je l'espère, avec des projets plein la tête.

- Que penses-tu de la littérature jeunesse ?

Et bien, disons que c'est ce que j'aime et c'est ce qui me fait rêver. Mis à part pour les cours, je lis rarement de la littérature adulte car j'ai peur de perdre le goût de la littérature jeunesse. C'est un raisonnement étrange, je ne serais d'ailleurs pas étonnée d'être habitée par le syndrome de Peter Pan, mais j'ai encore envie de m'évader, d'oublier la réalité parfois un peu trop dure. J'aime mordre la vie à pleines dents, mais les livres doivent rester un monde imaginaire afin de me désancrer constamment pour ainsi de pas m'enfermer dans la mentalité de la plupart des adultes ; celle d'oublier que rêver est autorisé...

**- D'où t'est venue l'envie de faire un chapitre sur les métiers du livre ?
As-tu eu des soucis pour trouver des intervenants ?**

Le monde du livre me passionne. J'adore lire, rencontrer des auteurs, des lecteurs, me rendre à des Salons du Livre... Il ne m'était donc pas très difficile de m'intéresser aux métiers qui s'y réfèrent (pas celui de lecteur bien entendu, celui-ci, je pense m'y connaître !). Je me suis rendu compte que de nombreux métiers sont cachés derrière les beaux sourires d'écrivains. J'ai donc voulu creuser. Et quoi de mieux qu'une expérience personnelle pour partager un métier ? Une interview pétillante, alors qu'un texte explicatif, surtout écrit par moi, risquerait fortement d'endormir les lecteurs.

Pour la question des intervenants, j'avais déjà des idées précises. Je souhaitais contacter des personnes que je connaissais, ou qui m'interpellaient. J'ai envoyé des mails pour obtenir les adresses de professionnels qui m'intéressaient, passé quelques coups de téléphone et le tour était joué. Le plus dur a été de trouver « l'auteur ». J'ai beaucoup réfléchi à la question car je ne pouvais pas prendre « n'importe qui ». C'est finalement Nicolas Jaillet qui s'est imposé à moi car celui-ci avait tourné des vidéos pour conseiller les jeunes écrivains. J'avais adoré son travail, alors je lui ai proposé ce projet. Et il a accepté !

- Que penses-tu de la vie de la littérature jeunesse en Suisse Romande ? Y a-t-il selon toi une bonne communication avec les éditions françaises ? Que ferais-tu pour remédier à cela ?

Il ne manque pas de librairies et de romans jeunesse en Suisse Romande, mais à mon avis, il manque d'événements autour des livres. Quand je dis « événements », je pense aux dédicaces, aux rencontres et aux forums de discussion avec des auteurs de romans pour adolescents. Le Salon du Livre de Genève invite de nombreux auteurs de littérature adulte, quelques illustrateurs et écrivains d'album pour enfants et deux ou trois auteurs de

romans pour les 12-18 ans. Au risque de choquer certains, je trouve aberrant d'inviter un plus grand nombre d'auteurs d'album pour enfants que des écrivains de romans pour adolescents. Les enfants de six ans s'en fichent de rencontrer un auteur, pour eux, l'important est de lire l'histoire ou de regarder les images, alors que des adolescents auront certainement plus de plaisir et plus d'entrain à discuter avec leur auteur favori. Ce serait bien qu'il y ait un équilibre.

Pour ce qui est de la communication avec les éditions françaises, je pense sincèrement que la communication n'est pas encore bonne (sauf peut-être Gallimard Jeunesse qui a offert plusieurs auteurs en dédicaces). A chaque fois qu'un grand écrivain fait une tournée dans les pays francophones, il ne voyage qu'en France et surtout à Paris, Lille, Toulouse, Lyon, ... C'est normal de promouvoir à Paris et dans les grandes villes françaises, mais un petit tour à Genève ou Lausanne serait aussi le bienvenu ! Il y a des lecteurs soyez en sûrs, ils ne sont peut-être pas encore très informés des possibilités existantes, mais si rien n'est organisé, cela paraît logique. Alors pourquoi ne pas leur faire découvrir cette part du monde des livres ?

Pour y remédier, à mon échelle, je pourrais proposer des auteurs francophones ou étrangers aux festivals du livre et contacter ces auteurs ou leur attaché de presse personnellement en leur proposant en parallèle des interviews. J'aurais également la capacité de faire la promotion sur Bookenfolie, de distribuer des flyers dans les bibliothèques genevoises et d'en parler le plus possible autour de moi.

Certains diront que je rêve un peu trop, mais rêver est l'une de mes spécialités, alors autant développer ses capacités le plus possible pour être un jour, entrevoir le bout du tunnel et apercevoir les lumières de l'aurore...



**le droit de
lire n'importe où**

Daniel Pennac, *Comme un roman*

Si vous voulez lire ses chroniques je vous invite à aller voir son blog sous le lien suivant: <http://bookenfolie.blogspot.com/>

Ou si vous voulez la contacter par mail : bookenfolie@gmail.com



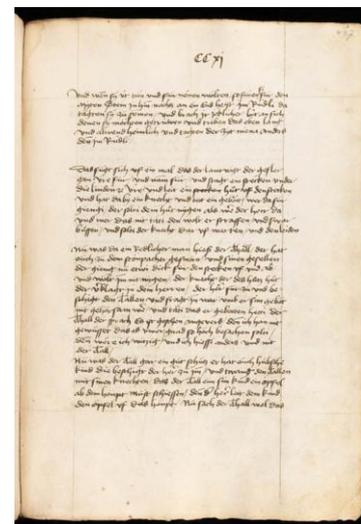
ENTRE DEUX VAGUES DEUX VAGUES



... il y a toujours de l'écho !

J'AI DÛ RATER UNE POMME...

Le projet e-codices (<http://www.e-codices.unifr.ch/fr>) a pour but de mettre à disposition tous les manuscrits suisses du Moyen Âge et une sélection de manuscrits de l'Époque moderne. La bibliothèque de manuscrits virtuelle a notamment digitalisé le *Livre blanc de Sarnen* qui a grandement contribué à populariser notre héros national. Un mythe à redécouvrir en allemand médiéval !



La bibliothèque virtuelle des manuscrits e-codices accroche Guillaume Tell sur la toile

<http://www.etudiants.ch/cms/news-La-bibliotheque-virtuelle-des-manuscrits-e-codices-accroche-Guillaume-Tell-sur-la-toile-2012-03-22>

22.03.2012



«COPY PARTY»

En théorie, toute personne peut librement copier en partie ou dans son intégralité toutes les œuvres d'une bibliothèque pour son usage personnel, à l'exception des logiciels et des bases de données. Pourquoi ne pas se donner rendez-vous dans une bibliothèque, muni de son ordinateur portable, sa clé USB ou son téléphone portable pour une « copy party » ? Les organisateurs expliquent vouloir « remettre la bibliothèque au centre de la question culturelle et du partage des connaissances. »

«Copy Party» : pour copier et graver, rendez-vous... à la bibliothèque

<http://www.leparisien.fr/high-tech/les-copy-party-pour-copier-et-graver-rendez-vous-a-la-bibliotheque-04-04-2012-1939165.php>

04.04.2012

BIBLIOBUS NEW LOOK

Avant, les bibliobus ressemblaient à ça :



Une bibliothèque ambulante dans le district de Washington.
In *Arts et Métiers Graphiques*, Paris: Hachard, 59, 1937.

Et aujourd'hui, voici Lili,
La bibli-connexion
ambulante.
Elle fait tout, sauf le café.



<http://www.actualitte.com/actualite/monde-edition/bibliotheques/lili-la-bibli-connexion-ambulante-33595.htm>

18.04.2012

APRÈS L'ÂNE, L'ÉLÉPHANT (ÇA PLAÎT
ÉNORMÉMENT AUX ENFANTS !)



Bibliothèques Itinérantes à dos d'éléphant
<http://www.elefantasia.org/spip.php?article170>
1.12.2011



EST-CE VRAIMENT NÉCESSAIRE ?

La BnF tient à préserver le patrimoine français... et les sites web de la campagne présidentielle 2012 en font apparemment partie.

Présidentielle 2012 : La BnF va archiver 10.000 sites web

<http://www.lefigaro.fr/culture/2012/04/23/03004-20120423ARTFIG00673-presidentielle-2012-la-bnf-va-archiver-10000-sites-web.php>

23.04.2012

FOUTONS-LUI UNE BONNE GAUCHE!



GOURMANDS

La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall aurait pu être visitée virtuellement en participant au « World Wonders Project » de Google. Las ! En demandant une étonnante taxe de 300 francs au géant américain, la bibliothèque n'apparaîtra finalement pas dans ses pages. A moins de faire son *mea culpa*.

Google se passe de Saint-Gall pour 300 francs

<http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Google-se-passe-de-Saint-Gall-pour-300-francs-11075581>

05.06.2012

VISITE NOCTURNE

Pour couper court à toute contestation et vendre au plus vite le bâtiment qu'occupait la Kensal Rise Library (créée par Mark Twain en 1900, excusez du peu...), les autorités britanniques ont profité de la nuit pour vider le bâtiment de tous ses livres et filer... à l'anglaise.

Une bibliothèque britannique démantelée au milieu de la nuit

<http://www.actualitte.com/actualite/monde-edition/bibliotheques/une-bibliotheque-britannique-demantelee-au-milieu-de-la-nuit-34462.htm>

01.06.2012



DIEU TE LE RENDRA

Un ouvrage, emprunté en 1932, vient d'être déposé dans la boîte aux lettres de la bibliothèque de Navan (Irlande), avec donc... 80 ans de retard. Le bibliothécaire a déclaré : « En bons chrétiens, nous avons décidé que nous abandonnerons l'amende si l'emprunteur se présente en personne et confesse être celui qui a ramené le livre ».

Un livre de bibliothèque rendu après 80 ans

<http://www.7sur7.be/7s7/fr/1504/Insolite/article/detail/1448118/2012/06/03/Un-livre-de-bibliotheque-rendu-apres-80-ans.dhtml>

03.06.2012

BIENVENUE À LA B(EL)GE

Le nom de l'heureux élu est connu : Alexandre Vanautgaerden, ancien conservateur à la Maison d'Erasmus à Bruxelles, prendra la tête de la vénérable institution genevoise le 1^{er} octobre.

Alexandre Vanautgaerden dirigera la Bibliothèque de Genève

<http://www.tdg.ch/culture/autres-arts/Alexandre-Vanautgaerden-dirigera-la-Bibliotheque-de-Geneve/story/23626594>

14.06.2012

ROUSSEAUONLINE.CH

A l'occasion des 300 ans de la naissance du célèbre philosophe, le portail suisse des sciences historiques, infoclio.ch, met en ligne les œuvres complètes de Rousseau (près de 9'000 pages !) sous licence Creative Commons.

Le Rousseau complet de 1780 se retrouvera sur un site le 10 juillet

<http://www.tdg.ch/culture/Le-Rousseau-complet-de-1780-se-retrouvera-sur-un-site-le-10juillet/story/25274285>

28.06.2012



ET SI VOUS METTIEZ UN PEU DE BM DANS VOTRE ÉTÉ ?

Les bibliothèques municipales se mettent au vert et proposent quantité d'activités pour les petits et les moins petits. Et n'oubliez pas que des livres nomades et des chaises-longues vous attendent en juillet et en août dans les grands parcs genevois (Bastions, Tremblay, Bertrand, La Grange et d'autres encore..).

C'est tout un programme sur : www.ville-ge.ch/bm

DES LIVRES EN GROS CARACTÈRES ?

Le Centre d'Intégration Culturelle de la Croix-Rouge genevoise s'est enrichie depuis quelques mois de plus de 1'300 livres en gros caractères en français, anglais, allemand et italien. Il s'agit principalement de romans d'aventure, de romans d'amour, de romans policier, de biographies et de documentaires. La bibliothèque possède également dans ces mêmes langues quelques dizaines de livre-audio. Elle prête ces livres à toutes personnes ou institutions intéressées. Actuellement plus d'une dizaine d'EMS du canton profitent de cette possibilité, offrant ainsi à leurs pensionnaires l'occasion de lire des livres dans leur langue maternelle et des livres adaptés à leurs besoins.

VACANCES

Cet été, partez en Thaïlande et séjournez à The Library, pour ne pas être trop dépaysé(e) !



<http://www.thelibrary.co.th/library-gallery.html>

Thaïlande : The Library, un hôtel bibliothèque

<http://www.actualitte.com/actualite/monde-edition/international/thaïlande-the-library-un-hotel-bibliotheque-33374.htm>

09.04.2012

HORS-TEXTE

est le bulletin d'information de l'Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire (AGBD). Il est envoyé gratuitement trois fois l'an à tous les membres de l'AGBD. Les personnes non membres ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de Fr. 25.- l'an (ccp 12-20457-3)

ADRESSE DU SITE AGBD SUR LE WEB : <http://www.agbd.ch>

LE COMITÉ DE RÉDACTION

est composé de: Dorothée Crettaz, Julie Gindre, Jan Krause, Ariane Perruchoud

ADRESSE

Rédaction de HORS-TEXTE / A.G.B.D.

Case postale 3494

CH - 1211 Genève 3

e-mail : hors-texte@agbd.ch

THÈME DU PROCHAIN NUMÉRO : De la dématérialisation et du numérique

ATTENTION ! Délai de remise pour le prochain numéro

28 septembre 2012

Afin de pouvoir vous envoyer HORS-TEXTE comme prévu, nous vous demandons de respecter ce délai. Merci d'avance!

SOMMAIRE

<i>Ce qu'ils ont dit</i>	2
<i>Editorial</i>	3
<i>Billet du président</i>	4
<i>Vivons-nous la fin des bibliothèques ?</i>	5
<i>Du coffre à trois serrures à Facebook</i>	18
<i>Le marché du livre</i>	25
<i>Le livre, le bibli-o-bus et le rhinocéros</i>	35
<i>Qui se cache derrière Bookenfolie ?</i>	39
<i>Entre deux vagues... il y a toujours de l'écho !</i>	42

